

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021**

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DA COSTA. DAUMONT. DELPECH. GUITARD. LENORMAND. MANHES. ROUSSEL. SAURIN. VERDELET. VILA. Mmes DUCHAYNE. ESTEVEZ. MARGUERES. MICHAUD. NEVETON-SANTAELLA. RAYNAL. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme CANTALOUBE pouv. M. VERDELET. Mme CHAY pouv. Mme MARGUERES. Mme DEMAISON pouv. M. GUITARD. Mme POUJADE pouv. M. SAURIN. Mmes CASTAING. FORT-POUJOL. M. ZEPHIR.

SECRETARE DE SÉANCE : M. GUITARD.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents. Monsieur le Maire tient ensuite des propos liminaires sur les points suivants :

- Quelques difficultés d'organisation sont à surmonter pour l'inauguration de l'école (avec les cabinets de Méric et Portarrieu).
- Personnel municipal : un deuxième policier arrive le 1^{er} décembre prochain. Difficultés de recrutement sur les animateurs et un professeur de sport.
- Il a été à déplorer un rodéo de motards dimanche 24 octobre dernier sur le parking de la salle du Séquestre, avec des dégradations sur l'école Thomas Pesquet. Une enquête de gendarmerie est en cours.

1/ EXTENSION DE L'ECOLE THOMAS PESQUET – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame DEMAISON, Maire-adjointe aux Affaires Scolaires, et à la Petite Enfance, a réalisé un décompte précis des effectifs scolaires en laissant passer quelques semaines après la rentrée pour permettre de prendre en compte les inscriptions de dernière minute.

Avec 532 élèves inscrits (contre 497 l'année précédente), la croissance de nos effectifs est légèrement supérieure à nos attentes (523). Les deux classes disponibles qu'il nous reste risquent fort d'être remplies dans un délai de deux ans. Face à cette situation qui nous mettrait potentiellement en situation de carence pour la rentrée de l'année 2023, le bureau municipal du 19 octobre 2021 a estimé qu'il était nécessaire de lancer les études pour la réalisation de l'extension de l'école Thomas Pesquet. Le projet initial de cette école a prévu cette éventualité d'extension en ayant déjà préparé les voies et réseaux divers pour recevoir trois salles supplémentaires, deux salles de classe et une salle d'évolution à utiliser par l'école maternelle et le centre de loisirs. La phase administrative (réalisation des plans, instruction du permis de construire, organisation de l'appel d'offres) s'étendant sur une année et la réalisation des travaux prenant neuf mois, il est nécessaire dès maintenant de commander ces plans à l'équipe de maîtrise d'œuvre ayant réalisé l'école, le cabinet de Madame Danielle DAMON.

Il sera tout à fait possible, une fois le permis de construire obtenu, de ne pas donner suite à la construction si un examen des effectifs à la rentrée 2022 montre que cela n'est pas nécessaire. Mais, avec le permis en poche, la commune pourra se montrer prête à toute éventualité.

L'extension du groupe scolaire a été chiffrée par le cabinet DAMON à 544 000 € HT de travaux au stade de l'esquisse (contre 3 133 000 € HT pour le groupe scolaire initial).

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- de valider la commande l'extension du groupe scolaire Thomas Pesquet, comprenant la construction de deux classes supplémentaires et d'une salle d'évolution de motricité maternelle et CLAE,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental 31 et de la Caisse d'Allocations Familiales (31) pour ce projet chiffré au stade de l'esquisse à 544 000 € HT de travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour**, donne un avis favorable aux propositions de son Maire.

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour**, donne un avis favorable aux propositions de son Maire.

2/ ANNEXE MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET CAF

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'appel d'offres pour la restauration de l'annexe de l'Hôtel de Ville a été lancé au début de l'année 2021, dans un contexte difficile de crise sanitaire.

Après deux séances de travail, la commission d'appel d'offres du 3 juin 2021 constate un important surcoût par rapport à l'évaluation de l'architecte. Elle décide alors d'attribuer les lots correspondants à l'évaluation de l'architecte, et de déclarer l'appel d'offres infructueux pour trois d'entre eux dépassant sensiblement l'évaluation de l'architecte (1 – Gros œuvre et démolition, 4 – Menuiseries extérieures, et 8 – Electricité).

Après consultation, le coût de l'opération peut maintenant être établi à 280 792.51 € HT de travaux, ayant ramené le surcoût des travaux par rapport à l'évaluation de l'architecte de + 25 % (appel d'offres) à + 16 %, comme détaillé ci-dessous.

N° Lot	Intitulé	Evaluation de l'architecte	Appel d'offres (HT)	Négociation (HT)
1	Gros œuvre et démolitions	80 265,00	99 960,22	89 457,09
2	Charpente et couverture	25 475,00	28 777,30	28 777,30
3	Enduits	13 830,00	17 595,00	17 595,00
4	Menuiseries extérieures	21 650,00	40 959,30	28 814,00
5	Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds	25 425,00	31 795,29	31 795,29
6	Menuiseries intérieures	15 410,00	16 814,86	16 814,86
7	Plomberies - Sanitaires - Chauffage - VMC	24 900,00	23 000,00	23 000,00
8	Electricité et courants faibles	15 150,00	19 987,20	20 700,00
9	Revêtements de sols et faïences	8 935,00	10 664,00	10 664,00
10	Peintures	11 870,00	13 174,97	13 174,97
TOTAL (HT) :		242 910,00	302 728,14	280 792,51
			Surcoût 25%	Surcoût 16%

L'appel à candidatures de la préfecture pour une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) venant d'être communiquée en mairie la semaine dernière, il est proposé au conseil municipal :

- de valider le bilan financier de l'opération et de solliciter du Préfet une subvention DETR,
- compte-tenu du fait que la moitié de la surface de l'annexe restaurée sera utilisée par le CCAS, de solliciter l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour et une voix contre (M. Manhès)**, donne un avis favorable aux propositions de son Maire.

3/ TARIFS MUNICIPAUX

Sur proposition de la commission environnement, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'idée de vendre à la population des pièges à frelons asiatiques, une nuisance bien réelle sur le territoire communal. Deux modèles seraient en vente, l'un de petite taille, pour 15 €, l'autre de grande taille, pour 30 €. La liste des tarifs municipaux serait donc désormais la suivante :

Tarifs cantine - modulés de - 30 à + 30 % selon barème établi en fonction du Coefficient familial CAF (sauf adultes) :

Repas Maternelle :	3.22 €
Repas Primaire :	3.32 €
Repas Adulte :	5.55 €

Tarifs service interclasse - modulés de - 30 % à + 30 % selon barème CAF :

	1 à 7 présences	8 à 15 séances	15 séances et +
Interclasse - Gratentour :	2.82 €	20.92 €	27.67 €
Interclasse - Extérieurs :	4.17 €	27.67 €	34.43 €

NB : réduc. 15 % au 2^{ème} enfant et 30 % pour le 3^{ème}.

.../...

Tarifs centre de loisirs - modulés de - 30% à + 30% selon barème CAF (sauf sortie) :

	Demi-journée	Journée	Semaine 2 enfants (5 journées hors repas)	Semaine 3 enfants et plus (5 journées hors repas)	Sortie
CDL - Gratentour :	5.51 €	9.67 €	34.07 € par enfant	45.04 € par enfant	5.84 €
CDL extérieurs :	16.58 €	27.67 €	67.55 € par enfant	62.41 € par enfant	7.03 €

Tarifs Etude surveillée :

	1 à 2 séances	3 à 4 séances	5 à 8 séances	9 à 12 séances	13 séances et +
Etude surveillée, Gratentour :	11.22 €	21.84 €	26.95 €	33.13 €	39.32 €
Etude surveillée, extérieurs :	12.75 €	25.22 €	33.42 €	41.12 €	47.58 €

Maison des jeunes (Tarifs modulés selon barème CAF):

Inscription à l'année, Gratentour :	16.85 €
Inscription à l'année, extérieurs :	22.47 €
Activité méridienne collège :	3.12 €
Semaine multisport, 1 enfant :	67.41 €
Semaine multisport, 2 enfants :	50.56 €
Semaine multisport, 3 enfants :	39.32 €
Soutien scolaire :	Gratuit

TARIF 1	2,04 €	Soirée repas à la Maison Des Jeunes
TARIF 2	3,06 €	Sortie patinoire (Toulouse)
TARIF 3	4,08 €	Base de loisirs type Montclar
TARIF 4	5,10 €	Sortie patinoire (Blagnac)
TARIF 5	5,50 €	Sortie cinéma Kinépolis
TARIF 6	6,12 €	Base aquatique type Aquaval
TARIF 7	8,16 €	Sortie escalade
TARIF 8	9,18 €	Sortie type Laser Quest
TARIF 9	12,24 €	Prestataire type La Guilde (prestation de jeux de rôles) - Sortie type Bowling
TARIF 10	15,30 €	Prestataire ID2Loisirs - Sortie type Fly Simulation/Halle de la Machine
TARIF 11	16,32 €	Sortie type Escape Game/Accrobranche/Equitation

Les tarifs des sorties de vacances (avec hébergement extérieur) organisées font l'objet de délibérations spécifiques.

Tarifs Médiathèque

- Adulte : 10 €
- Enfant de – de 18 ans, demandeur d'emploi, RSA : Gratuit

Ces tarifs s'entendent pour les habitants de Gratentour. Pour les extérieurs à la commune, les tarifs sont doublés.

Droits de place forains :

Stand, par mètre linéaire :	8,00 €
Jeux enfantins :	40,00 €
Manège enfantin :	80,00 €
Entresort et circuit non couvert :	170,00 €
Grand métier :	250,00 €

Droits de place commerçants :

Abonnement place au marché, par jour : 0.5 € par m² occupé de surface de vente.
Place occasionnelle, par jour : 1 € par m² occupé de surface de vente.

Droits de place cirque : 40, 00 €

Manifestation communales :**Repas :**

Adultes :	12, 00 €
Enfants de – de 13 ans :	6, 00 €

.../...

Tickets d'entrée :

Ticket bleu (-12 ans) :	Gratuit
Ticket orange (tarif réduit -18 ans, étudiants, chômeurs) :	5,50 €
Ticket vert (une entrée) :	7,50 €
Ticket jaune (vendu si 2 entrées et plus) :	6,50 €

Produits vendus :

Ballon :	1,00 €
Porteclé :	2,00 €
Stylo bois :	2,00 €
T-Shirt :	6,00 €
Casquette :	4,00 €

Nourriture :

Eau minérale :	1,00 €
Soda, jus, thé glacé :	1,50 €
Café :	1,00 €
Part de Gâteau :	1,00 €
Barre chocolatée :	0,50 €
Paquet de chips :	0,80 €
Sandwich jambon :	2,00 €
Hotdog :	2,50 €
Crêpe :	1,00 €
3 crêpes :	2,50 €
Gaufre sucre :	1,00 €
Gaufre chocolat :	1,50 €
Formule repas (sandwich, chips, boisson) :	4,00 €

Funéraire :

Concession trentenaire pour une tombe en pleine terre (1 m x 2 m) :	110 €
Concession trentenaire pour un caveau ou une fosse maçonnée (2 m x 3 m) :	500 €
Concession de quinze ans pour un caverne (1 m x 1 m) :	50 €
Monoplace :	1 980 €
Biplace :	2 640 €
Triplace :	3 000 €
Quadriplace :	3 500 €
Six places :	5 000 €
Case columbarium :	330,00 €
Caverne, 15 ans :	440,00 €
Vacations funéraires police :	30,00 €
Dépositaire :	Gratuit les 2 premiers mois, 20 € / mois au-delà.

Location salles communales (tarifs divisés par deux pour habitants de la commune) :

Salle A, 1 jour, été :	300,00 €
Salle A, 2 jours, été :	500,00 €
Salle A, 1 jour, hiver (avec chauffage) :	400,00 €
Salle A, 2 jours, hiver (avec chauffage) :	650,00 €
Salle B, 1 jour :	220,00 €
Salle B, 2 jours :	405,00 €
Table :	1,87 €
Plateau + tréteau :	1,87 €
Chaise :	0,55 €
Vaisselle (par personne) :	0,22 €
Transport du matériel :	17,60 €
Prestation ménage, salle A :	500,00 €
Prestation ménage, salle B :	200,00 €
Prestation ménage, office :	100,00 €

Chèque de caution demandé pour les locations (que le locataire soit originaire de la commune ou non) :

Salle A :	4 000,00 €
Salle B :	500,00 €
Office :	800,00 €
Ecran salle B :	400,00 €
Garantie ménage, salle A :	800,00 €
Garantie ménage, salle B :	400,00 €
Garantie ménage, office :	200,00 €

Divers :

Location véhicule municipal	33,00 € + caution de 300 €
Location sono ancienne	22,00 € + caution de 300 €
Repas 3 ^{ème} âge, extérieurs	Prix coûtant
Sport, marche	Gratuit
Forfait annuel cours de sport (Gratentourois)	30,00 €
Forfait annuel cours de sport (extérieurs)	50,00 €
Tonte, 1 heure	38,00 €
Tonte Centre Commercial du Barry	300,00 €
Débroussaillage	Prix coûtant + 10 %
Insert publicitaire dans le triptyque mensuel	350,00 €
Location d'un bloc de raccordement électrique	Gratuit + caution de 250 €
Fax :	0,20 €
Photocopie NB A4 :	0,18 €
Photocopie NB A3 :	0,40 €
Photocopie couleur A4 :	1,50 €
Photocopie couleur A3 :	2,50 €
Livre médiathèque réformé, adultes :	1,00 €
Livre médiathèque réformé, enfants :	0,50 €
Activités intergénérationnelles : atelier cuisine :	10,00 € pour les adultes 8,00 € pour les enfants de – de 10 ans.
Jeu de clé d'une salle municipale :	Prix coûtant
Piège à frelons asiatiques, petit	15,00 €
Piège à frelons asiatiques, grand	30,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour et une abstention (M. Roussel)**, adopte la présente liste des nouveaux tarifs municipaux.

- FIN DE LA SEANCE -